

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 12 novembre 1957.-

N° 3386/SM.3

OBJET:

Logement personnel médical
desservant dispensaires.-

à Monsieur le Médecin Directeur de l'Hôpital

à



R U H E N G E R I

Monsieur le Médecin Directeur,

Veuillez trouver ci-dessous copie de la
lettre 6623/SM de Monsieur le Résident du Ruanda:

" Dans plusieurs Territoires des dispensaires sont en construction.
Dans d'autres, des projets de constructions existent, sont
approuvés.

Je vous avertis que Monsieur le Médecin Provincial n'autorisera
l'ouverture d'un dispensaire, n'enverra le personnel indispensable
que lorsque DEUX maisons pour personnel auxiliaire seront
entièvement terminées. Ces logements doivent évidemment être
érigés aux abords des dispensaires.- "

Estimez-vous que le dispensaire de Butaro
réponde aux conditions exigées.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
DE MAN.J.